



Mardi 6 mai 2025

n° 829

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.vitcole@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et
Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

Mildiou :

- Premiers foyers primaires trouvés vendredi.
- Protection rigoureuse avant une pluie indispensable.

Black rot

- Sorties déjà importantes sur feuilles sur quelques parcelles très sensibles.

Oïdium

- Protection à maintenir.

Stades phénologiques 3

Donnés climatiques 3

Point sanitaire 4

A la une 9

Formations 9



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	15	Limony	13
Clérieux	14	Serrières	14
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	16
Mercurol (Balayers)	16	Talencieux (Chauveyron)	12
Tain (Greffieux)	16	Ardoix (Crizinas)	15
Mercurol (Les Pends)	16	Sarras (Bonarieux)	16
Mercurol (Négociale)	15	Ozon (Les Bleds)	13
Mercurol (Châssis Sud)	17	glun	16
Pont d'Isère (Chênes Verts)	16	Saint Jean	12
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	17
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	10
Pont d'Isère (Pautus)	17	Cornas	17
Clérieux	14	Sarras	
Gervans		Saint Péray	
Mercurol (Les Pends)	16	Guilherand	16
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	13



12 : Cinq à six feuilles étalées

15 : les inflorescences se développent, Boutons floraux encore agglomérés

16 : Huit-Neuf feuilles étalées

17 : 10 feuilles, boutons floraux séparés

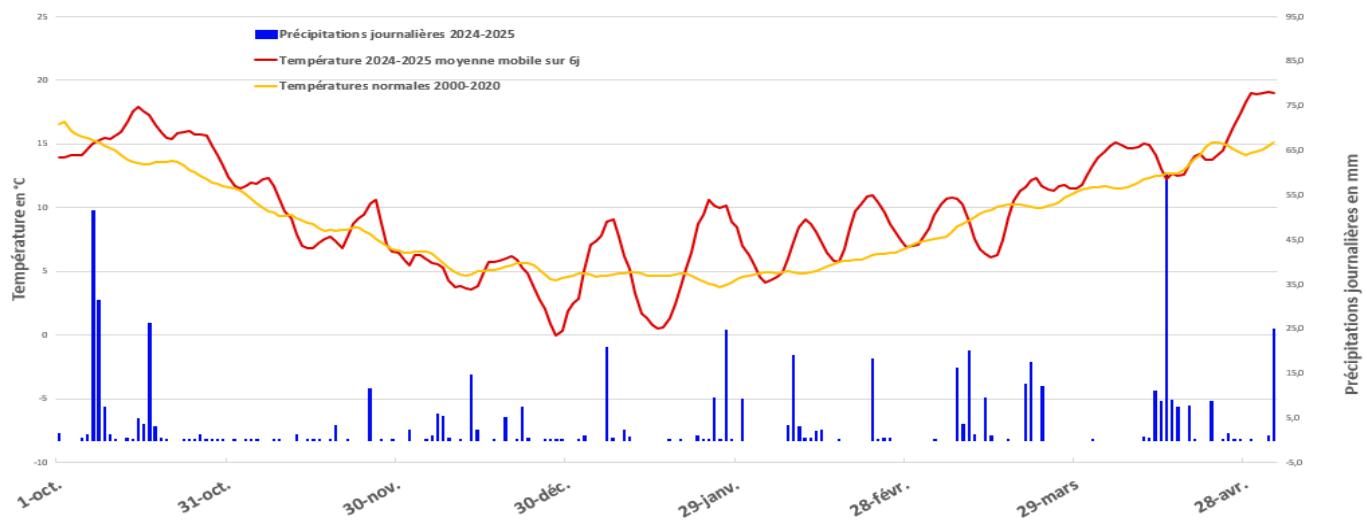
18 : Onze Douze feuilles étalées

Les stades majoritaires observés sont le stade 6-7 feuilles étalées (stade 15) et le stade 8-9 feuilles étalées, (stade 16).

Données climatiques

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
01/05/2025	0	10.9	26.6	0	10,7	27,5	0	10.9	26.6
02/05/2025	1.3	12.8	26.2	0	12,4	27,4	1.4	13.1	27.5
03/05/2025	0	14.5	25.4	1	14,3	26,7	0	14.2	27.1
04/05/2025	21	10.9	21	24,9	15	21,2	24.7	11.9	21.7
05/05/2025	2.3	9.7	10.7				4.8	10.7	12.9

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

La semaine dernière les températures des moyennes mobiles sur 6 jours sont remontées largement au dessus des moyennes avec les fortes chaleurs qui ont engendré une forte croissance du végétal.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

Les premiers foyers primaires ont été trouvés vendredi sur plantiers comme le modèle MILSTOP le prévoyait.

Sur pampres proches du sol, les premières tâches sont visibles de façon assez fréquentes en ce début de semaine sur secteur précoce, en Crozes notamment.

Quelques tâches sont déjà fructifères.

Il est essentiel d'être parfaitement protégé avant toute pluie aux vues des prévisions météorologiques avec un temps couvert et menaçant attendu jusqu' en début de semaine prochaine.

Un épisode pluvieux serait déjà synonyme de repiquage potentiel.

Il faut donc retraiter ces jours-ci les vignes dont la couverture de la semaine dernière à base de contact a été lessivée par les pluies de ce Week end.

Il faut également prendre en compte la protection de laousse, importante la semaine dernière.

PROPHYLAXIE : Le travail d'épamprage est primordial dans la gestion du mildiou à ce stade de contamination en limitant les foyers primaires de chaque parcelle.

Il peut être judicieux de prioriser cette opération sur les parcelles à historique plus vulnérables à ce champignon.

- Spécialités préconisées :**

⇒ Privilégiez un produit à base de Cyazofamide plutôt qu'un phosphonate. **Attention ☑ dernière année d'utilisation pour le Mildicut – 1 appli maxi/an.**

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 – 1.5 Kg/ha (200 à 300 g Cu métal)
Phosphonates de potassium + Cuivre	LBG / Etonan / Pertinan + BB Rsr Disperss	4 L/ha (3 L/ha dose ferme)	5 m	0 m	Oui	5 appli maxi/an  CEPP³ 2020-007 DVP ⁴ 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
	Tenrok / Cuneb +	2,5 L/ha	5 m	10 m	Non	 3 appli maxi/an CEPP³ 2020-007 DVP ⁴ 5 m

	BB Rsr Disperss					
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
Disodium phosphonate + Cuivre	Redeli + BB Rsr Disperss	2.5 L/ha	5 m	0 m	Oui	 3 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Systemild	4.5 Kg/ha	5 m	10 m	Oui	1 appli maxi/an Fin utilisation : 28/02/26

* : les doses conseillées sont établies à l'aide de la [méthode OPTIDOSE](#), voir aussi guide 2024-2025 p°187, ** DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains.

Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 à 1.5 Kg/ha (200 à 300 g Cu métal)

Black rot

Sortie déjà importante sur quelques parcelles

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.26

Peu de parcelle touchée à ce jour cependant quelques parcelles sensibles présentent déjà des attaques sur feuilles conséquentes.

Il s'agit vraisemblablement d'une contamination primaire avec une intensité et une précocité majeure cette année.

Ces parcelles comme les parcelles à historique en général, nécessitent une vigilance particulière et une lutte spécifique.

L'ébourgeonnage rigoureux suivi d'un épillonage important doit rapidement être mis en place sur ces parcelles. L'emploi de dose de soufre-cuivre avec un dosage spécifique est conseillé en lutte biologique sur ces parcelles.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Remarque	N° Fiche CEPP **
Amidoximes + IDM	Rocca, Dynali, Conydia	0.5 L/ha	5 m	10 m	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant substances actives	
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha	5 m	10 m	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant substances actives	

 **Viticulture biologique :** la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%.

OIDIUM

Protection à maintenir

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Rappel de la Stratégie :

- **Parcelles sensibles** : parcelles à historique, la première intervention est à prévoir autour **du stade 12 cinq à six feuilles étalées**.
- **Autres parcelles, non sensibles** : la première intervention sera à prévoir à partir **du stade 16 : huit à neuf feuilles étalées**.

La protection a démarré sur tous les secteurs.

Protection à continuer conjointement avec la lutte mildiou et black rot pour le prochain traitement.

Spécialités préconisées :

Préférer les produits pénétrants préventifs en début de protection

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
IDM - Difénoconazole	Difcor 250 EC	0.12 L/ha	5 m	10 m	oui	Pénétrant 2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Métrafenone	Vivando, Cultigo	0,2 L/ha	5 m	10 m	oui	Pénétrant 2 appli maxi/an
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ : n° 2021-008

						Dose conseillée = 4-6 kg/ha
--	--	--	--	--	--	-----------------------------



Viticulture biologique : Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP ^{*3} : n° 2021-008 Dose conseillée = 4-6 kg/ha

**DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains, ^{*3} CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques

Modulation de doses Optidose® :

Oïdium	
Parcelle sensible	30-50% de la dose/ha homologuée

La gestion de la dose se fait en fonction de la hauteur de végétation, de la précision dans la localisation de la zone de traitement de la pulvérisation

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Les captures sur les pièges d'eudémis se poursuivent avec une intensité modérée.

Le comptage de glomérules, qui donneront les niveaux d'infestation réels de cette première génération commencera la semaine prochaine.

A la une



[Mes Parcelles Drôme](#)

Aide aux agriculteurs ayant subi une catastrophe naturelle

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une **aide forfaitaire de 10 000 €** financée exclusivement par le FEADER pour les agriculteurs ayant reçu une aide de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) par une assurance ou une DDT à la suite d'une **catastrophe naturelle survenue après le 1er janvier 2024** à la demande d'aide est à faire sur le site de la Région :

 [cliquez ici](#)

Questionnaire en ligne pour toutes les exploitations agricoles ardéchoises ayant des pratiques et/ou des besoins en matière de gestion et/ou valorisation des arbres/arbustes et du bois (ou d'autres ressources agroforestières).

Dans le cadre de 2 dispositifs (1) complémentaires concernant le "Développement des Haies et des Agroforesteries en Ardèche" (DHAFA) un questionnaire en ligne est ouvert.

- (1) Pacte Haie en Ardèche" (financé par le MASA) pour le volet "Gestion" et le projet "Emergence de Filières Biomasse en Ardèche" (financé par l'ADEME) pour le volet "Valorisation".

Voici le lien pour l'accès des agriculteurs à ce sondage,

<https://forms.office.com/e/EHjSiEESQP>

Formations

Cultures annuelles/Cultures pérennes

Certiphyto décideurs-renouvellement

11 juin – Bourg-lès-Valence

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 13 mai 2025